

Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat

Aides directes de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne pour les
travaux de rénovation énergétique

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET
BAILLEURS



- Le dossier complet est à retourner à Arc Sud Bretagne, à l'attention du service aménagement du territoire
- en version papier à l'adresse suivante : Allée Raymond Le Duigou 56190 MUZILLAC
- ou en version numérique à l'adresse : contact@arcsudbretagne.fr

1. Nom(s), Prénom(s)

.....

2. Adresse du logement rénové :

.....
.....

3. Téléphone :

.....

4. Adresse mail :

.....

5. Etes-vous ? (cochez la case correspondante) :

- Propriétaire occupant ayant des revenus « très modestes » et « modestes » correspondant aux plafonds de ressources de l'Anah
- Propriétaire occupant ayant des revenus « intermédiaires » correspondant aux plafonds de ressources de l'Anah
- Propriétaire bailleur privé

6. Type de logement (cochez la case correspondante) :

- Appartement (en résidence principale ou en location pour les propriétaires bailleurs)
- Maison individuelle

7. **Nature des travaux précisez :** *changement des ouvertures, isolation toit/mur/plancher, changement de chauffage (quel type de chauffage,...)* (il est demandé d'inclure 2 gestes d'isolation dans le programme de travaux et que le projet ne prévoit pas d'installer un chauffage fonctionnant majoritairement aux énergies fossiles):

.....
.....
.....

8. Classe énergétique du logement avant travaux

.....

9. Classe énergétique du bâtiment après travaux *(les travaux doivent permettre un gain d'au moins 2 classes de performance énergétique du logement)*

.....

10. Nom de l'accompagnant, de l'opérateur

.....

11. Demande

- Je sollicite l'aide financière complémentaire d'Arc Sud Bretagne afin de réaliser des travaux d'économie d'énergie dans le logement mentionné ci-dessus. Je certifie avoir déposé mon dossier auprès de **la communauté de communes Arc Sud Bretagne, à l'attention du service aménagement du territoire** (Allée Raymond Le Duigou 56190 MUZILLAC ou en version numérique à l'adresse contact@arcsudbretagne.fr et y avoir joint les pièces justificatives demandées.
- Je certifie que les travaux vont générer un gain d'au moins 2 classes énergétique du logement et que mes travaux incluent 2 gestes d'isolation conformément au règlement des aides.**

Montant des aides demandées :

Le public ayant un revenu « intermédiaire » (plafond Anah) s'est vu accorder un pourcentage plus élevé que le public ayant un revenu « modeste » ou « très modeste » (plafond Anah) pour compenser en partie les dispositifs d'accompagnement financiers existants au niveau national (notamment *Ma Prime Renov'*) qui sont significativement moins conséquents pour ces catégories.

	Taux	Montant sollicité	Montant maximum d'aide*
Ménage au revenu « très modeste » et « modeste » de l'Anah*	5%	1150€
Ménage au revenu « intermédiaire » de l'Anah*	10%	2300€
Ménage propriétaire bailleur privé*	10%	2300€
TOTAL demandé			

*sous réserve de du gain énergétique du logement et que les travaux incluent 2 gestes d'isolation conformément au règlement des aides

PIÈCES A FOURNIR AU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AIDE

- Formulaire complété et signé
- Audit ou évaluation énergétique du logement concerné
- Devis validés par l'opérateur
- Dernier avis d'imposition de l'année N-1 (uniquement propriétaires occupants)
- Taxe foncière ou attestation notariée de propriété
- Photocopie de carte d'identité
- Attestation du dépôt auprès de l'ANAH
- Livret de famille si nécessaire (justification du nombre de personnes / ménage)
- Attestation sur l'honneur assurant la location du logement suite aux travaux :
bail de 3 ans pour un non meublé et 1 an pour un meublé (uniquement pour les propriétaires bailleurs)

PIÈCES A FOURNIR A LA DEMANDE DE VERSEMENT (travaux réalisés)

- Factures acquittées
- Relevé d'Identifié Bancaire
- Attestation de visite de fin de travaux

Vous disposez de 24 mois après la notification de subvention pour demander le versement de la subvention.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées et utilisées par le service Aménagement du territoire d'Arc Sud Bretagne afin d'instruire votre demande d'aide financière. Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : cabinet d'études Soliha. Elles seront conservées pour une durée de 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données, vous pouvez également vous opposer à leur traitement. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@arcsudbretagne.fr.

Fait à

Le

Signature :

Annexe 1 : Plafonds de ressources Anah

Vos revenus et ceux de l'ensemble des personnes qui occupent le logement sont pris en compte. Ces revenus ne doivent pas dépasser un plafond de ressources classé en 3 catégories :

- Revenus très modestes
- Revenus modestes
- Revenus intermédiaire

Les revenus sont les revenus fiscaux de référence (RFR) de l'année N-1 (soit 2023 pour les demandes faites en 2024).

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 009 €	21 805 €	30 549 €	supérieur à 30 549 €
2	24 875 €	31 889 €	44 907 €	supérieur à 44 907 €
3	29 917 €	38 349 €	54 071 €	supérieur à 54 071 €
4	34 948 €	44 802 €	63 235 €	supérieur à 63 235 €
5	40 002 €	51 281 €	72 400 €	supérieur à 72 400 €
par personne supplémentaire	+5 045 €	+6 462 €	+9 165 €	+9 165 €

Source : Guide-aides-financière-Anah-2024

- Les ménages aux revenus supérieurs ne sont pas éligibles aux aides d'Arc Sud Bretagne